

/ ACCORD HANDICAP EDF SA

mai 2013

FO ÉNERGIE ET MINES PARTICULIÈREMENT ACTIF, SIGNE À EDF-SA

(LE VOLUME, LA SITUATION ET LE SUIVI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN AMÉLIORATION SENSIBLE)

UN NOUVEL ACCORD POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES A FAIT L'OBJET D'UNE NÉGOCIATION À EDF SA. POUR LA PÉRIODE 2013 /2015.

Nous avons revendiqué et obtenu que l'accord :

- S'engage sur l'embauche de 345 personnes en situation de handicap sur une période de 3 ans, ce qui aboutit à un taux d'emploi de 4,4 % (précédent accord 3,7 % réalisé).
- Aille dans la continuité du précédent en renforçant les dispositifs des parcours professionnels des personnes atteintes de handicap.
- Mobilise le volet de l'alternance avec le recrutement de 350 alternants en moyenne sur la durée de l'accord.
- Mette en place une expérimentation pour former des personnes sans diplôme et les amener à niveau pour une embauche. Cette disposition fait suite au constat que trop de personnes atteintes de handicap dans leur jeunesse n'ont pas eu la possibilité de suivre un cursus scolaire à la hauteur de leurs réelles capacités.
- Maintienne le comité des aides et augmente son budget de 10 %.
- Prévoit de mettre à disposition des salariés en situation de handicap, des managers et de l'ensemble des salariés, les textes, les accords et les autres dispositifs permettant aux salariés reconnus handicapés de vivre leur vie professionnelle normalement.
- Mette en place le rattrapage des écarts de salaires injustifiés à situation comparable (sur le modèle de l'éga pro).
- Fasse appliquer des mesures nouvelles en matière de logement des personnes handicapées dans une logique de maintien dans l'emploi (AIL mobilité, AIL maintien dans l'emploi et aide aux travaux d'adaptation au handicap pour la résidence principale).
- Institue un nombre de comités locaux portés à 2 minima par an.



**Informez/revendiquez/négociez/contractualisez
quand l'accord est bon pour les salariés. Nous signons !**